



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de la santé

Campagne tarifaire 2027 :

Liste des produits retenus



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de la santé

I- DM retenus pour la campagne 2027

DM titre III éligibles à la radiation – Ratio coût/tarif (1/6)

DM / catégorie	Indication concernée	Montant remboursé 2025 (€)	ETI (€)
Enveloppe antibactérienne résorbable	Prévention du risque d'infection liée à l'implantation de prothèse rythmique cardiaque, chez les patients dans les situations à haut risque d'infection suivantes : -procédure de remplacement, révision ou upgrade de stimulateurs cardiaques ou défibrillateurs cardiaques simple, double ou triple chambre ; -primo-implantation de défibrillateur cardiaque triple chambre (CRT-D).	22 938 624	27 992
Implants ORL / trachéaux	- Fistule trachéo-eosophagienne amovible - Tuteur pour sténose trachéale	218 360	512

DM titre III éligibles à la radiation – Ratio coût/tarif (2/6)

DM / catégorie	Indication concernée	Montant remboursé 2025 (€)	ETI (€)
Ligament articulaire de remplacement ou de renfort pour les articulations de genou	- Ligaments croisés du genou - Reconstruction du genou	111 707	138
Ligament articulaire de remplacement ou de renfort du rachis	Ligament articulaire artificiel du rachis	3 083 268	18 643

DM titre III éligibles à la radiation – Ratio coût/tarif (4/6)

DM / catégorie	Indication concernée	Montant remboursé 2024 (€)	ETI (€)
Conduits valvés comportant un tissu ou un dérivé d'origine animale Valve cardiaque	Pathologies de la valve aortique et de l'aorte ascendante exposées à un risque de dissection aortique et/ou d'évolution de la valvulopathie : – Insuffisance aortique dystrophique associée à une dilatation de l'aorte ascendante ; – Maladie annulo-ectasique ; – Bicuspidie aortique. Remplacement d'un conduit préalablement implanté.	557 948	363
Conduits valvés comportant un tissu ou un dérivé d'origine animale Valve pulmonaire	– Construction ou reconstruction de la voie d'éjection du ventricule droit dans les malformations congénitales cardiaques, – Remplacement de la valve pulmonaire (opération de Ross), – Remplacement d'allogreffe défectueuse ou échec de prothèse en position pulmonaire.	305 420	407

DM titre III éligibles à la radiation – Ratio coût/tarif (5/6)

DM / catégorie	Indication concernée	Montant remboursé 2025 (€)	ETI (€)
Endoprothèse vasculaire périphérique	Traitement des lésions symptomatiques du membre supérieur, de l'aorte sous-diaphragmatique et du membre inférieur (occlusions, sténoses, dissections, anévrismes, fistules, ruptures) : occlusion chronique, sténose résiduelle significative post-angioplastie, resténose significative, dissection	12 582 988	294 285
Endoprothèse nue expansible par ballonnet (LG)			
Endoprothèse vasculaire périphérique	Traitement des lésions symptomatiques des artères rénales	33 705 373	746 076
Endoprothèse nue auto-expansible (LG)	Traitement des coarctations		
	Traitement des complications de l'hypertension portale		

DM titre III éligibles à la radiation – Ratio coût/tarif (5/6)

DM / catégorie	Indication concernée	Montant remboursé 2025 (€)	ETI (€)
Endoprothèse vasculaire périphérique	Multiples	1 494 352	1 468
Endoprothèse couverte auto-expansible (LG)			
Endoprothèses vasculaires périphériques (iliofémorales unilatérales et symptomatiques)	Traitement des lésions veineuses obstructives (sténoses) et occlusives (occlusions complètes) iliofémorales unilatérales (vaisseaux de diamètre compris entre 10 mm et 20 mm) symptomatiques sévères (classe C de la classification CEAP $\geq$ C3 ou score VCSS $\geq$ 2) diagnostiquées dans un contexte de : - Thrombose veineuse profonde aiguë ayant fait l'objet d'un traitement par une thrombolyse locale ou pharmacomécanique, - Syndrome post-thrombotique, - Syndrome compressif veineux tel que le syndrome de Cockett, - Ou toutes combinaisons des lésions précitées.	749 074	2 629

DM titre III éligibles à la radiation – Ratio coût/tarif (6/6)

DM / catégorie	Indication concernée	Montant remboursé 2024 (€)	ETI (€)
Implants mammaires	Celles décrites sur la LPPR, à savoir : Reconstructions ou augmentations mammaires prises en charge selon la classification commune des actes médicaux (CCAM), prévue à l'article L 162-1-7 du code de la Sécurité Sociale, c'est-à-dire les reconstructions mammaires suite à un cancer du sein, les augmentations mammaires (uni- ou bilatérales), et les changements d'implants à l'exclusion des indications à visée esthétique qui ne sont pas prises en charge par l'assurance maladie.	9 04 495	292 762